

L'ARVEZAN



Bulletin municipal de **SAINTE MARIE D'ALVEY**



SOMMAIRE

Le mot du maire	1
Compte-rendus des conseils municipaux	2 à 6
Commissions municipales - Délégués	7 - 8
Plan numérotation voirie	9
Etat-civil 2008 - Recensement population	10
Les comptes 2008	11 - 12
Syndicat d'Eau du Paluel	13
Le S.C.O.T.	14 - 15
L'électricité en France	16 - 17
Jeux	18 - 19
2008 en photos	20
Sainte Marie Animation	21 - 22
Collecte pour la ligue contre le cancer	23
Tournage de film	24
Balades en VTT	25 à 27
Hommage	28
Souvenirs	29
Le climat de 2008	30
Informations pratiques	31

Résultat des jeux

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le moment est venu de dire au revoir à l'année 2008, année ponctuée par les élections municipales et cantonales. Je voudrais remercier Dominique, Maurice, Brigitte, Chantal et Pascal pour leur participation à la vie de Ste Marie et qui n'ont pas souhaité renouveler leur engagement. Au cours du premier trimestre, nous les remercierons de façon conviviale. J'apprécie l'arrivée de jeunes nouveaux au conseil municipal, Véronique, Denis, Florent, Romaric mais aussi la présence de Bertrand, jeune retraité disponible. Avec Jean-François, Auguste, Raymond, Mary et Fabrice qui restent motivés, ensemble, nous ferons de notre mieux pour assurer la gestion de dossiers tel celui du mini-contrat avec le conseil général pour la rénovation de nos bâtiments.

C'est avec retard que le chantier de la toiture de la mairie sera livré malgré une grue et un échafaudage en place depuis près de 2 mois. Soyons patients...

Dans ce bulletin, vous trouverez une carte avec légende pour l'appellation des voies communales que nous souhaitons mettre en place avec la numérotation métrique de vos habitations. Si vous avez des observations, merci de nous en faire part rapidement.

La neige tombée récemment en abondance nous rappelle qu'il faut être prévoyant quand on habite à la campagne et ne pas oublier que, jadis, nos anciens trouvaient normal que la nature s'exprime parfois avec violence. Pas d'électricité pendant 48 h et nous faisons le constat de notre fragilité. Avec l'achat d'une nouvelle lame de déneigement et l'efficacité de Damien, nos routes sont restées circulables mais je pense nécessaire de rappeler la nécessité des élagages de bois en bordure des routes par les propriétaires riverains car les chutes d'arbres ou les branches couchées par la neige peuvent entraver le travail du chasse-neige.

Je tiens à remercier Mathieu qui assure avec compétence le travail d'agent d'entretien et Denise qui, tout au long de l'année, vous accueille en Mairie avec sa bonne humeur habituelle. C'est aussi grâce à elle que ce bulletin peut être édité en interne et de façon artisanale. Merci à Sainte Marie Animation pour ses diverses prestations.

Il ne me reste plus qu'à dire merci à celles et ceux qui m'ont renouvelé leur confiance pour encore six ans et souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.

Bonjour à l'année 2009, je souhaite qu'elle soit pour vous pleine de promesses, de réussite, de joies et de bonheur.

« Se donner du mal pour les petites choses, c'est parvenir aux grandes avec le temps ».

Samuel Beckett

Meilleurs voeux à toutes et à tous !

Gaston ARTHAUD-BERTHET

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 22 février 2008

Compte administratif 2007

Le compte administratif 2007 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau, conforme au compte de gestion du trésorier :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		82 667.84	2 257.20		2 257.20	82 667.84
Opérations exercice	70 588.59	123 257.29	58 835.90	36 244.75	129 424.49	159 502.04
TOTAUX	70 588.59	205 925.13	61 093.10	36 244.75	131 681.69	242 169.88
Résultats de clôture		135 336.54	24 848.35			110 488.19
Restes à réaliser			18 800.00	2 000.00	18 800.00	2 000.00
TOTAUX CUMULÉS	70 588.59	205 925.13	79 893.10	38 244.75	150 481.69	244 169.88
Résultats définitifs		135 336.54	41 648.35			93 688.19

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

- Excédent du virement à la section d'investissement 41 648.35 €
- Affectation à l'excédent reporté 93 688.19 €

Budget primitif 2008

Le budget primitif 2008 est adopté pour les montants suivants :

- 138 950 € en dépenses de fonctionnement
- 214 370 € en recettes de fonctionnement
- 184 350 € en dépenses et recettes d'investissement

Emploi attaché territorial

M. le Maire informe le Conseil que D.Vibert, secrétaire de mairie, est inscrite sur une liste d'aptitude au grade d'attaché territorial par le centre de gestion de la fonction publique territoriale au titre de la promotion interne. En conséquence, le conseil crée un emploi d'attaché territorial à raison de 9 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2008.

Questions diverses

- Remise d'un mois de loyer à la locataire de l'appartement mairie, compte-tenu des problèmes causés par le remplacement de la chaudière.
- Accord sur le devis de l'ONF pour l'élagage des Douglas dans la forêt communale avec une aide possible de la Région.
- Constitution d'un dossier de subvention pour l'acquisition de matériel de déneigement.
- Renouvellement du contrat de location du garage 1 dans le bâtiment annexe du presbytère pour une période de 3 ans.
- Bilan de la vérification des poteaux incendie par les sapeurs-pompiers.
- Organisation élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars.

Séance du 14 mars 2008

Cette séance est consacrée à l'installation des membres du conseil municipal élus le 9 mars 2008 ainsi qu'à l'élection du maire et des adjoints. Sont élus :

Maire : M. Gaston ARTHAUD-BERTHET

1^{er} adjoint : M. Jean-François DELAIGUE

2^e adjoint : M. Auguste GUICHERD

Séance du 25 mars 2008

Cette séance est consacrée à la constitution des commissions et à la désignation des délégués dans les structures intercommunales.

Les commissions et délégations sont détaillées dans les pages suivantes.

Séance du 22 mai 2008

Mini-contrat de développement

Dans le cadre du mini-contrat de développement signé avec le Conseil Général de la Savoie, une consultation d'entreprises a été lancée pour la rénovation de la toiture de la mairie. Après comparaison des trois offres reçues (BELLEMIN- CBR-SERRAT), le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise BELLEMIN de Dullin. L'entreprise sera convoquée pour discuter de certains points du devis. Un dossier sera déposé au Conseil Général pour une subvention au titre de la programmation 2009, avec demande de réaliser les travaux par anticipation.

Un dossier sera également constitué pour la numérotation de la voirie sur les bases de l'offre de Pic Bois, M.le Maire devant rencontrer l'entreprise JBSI pour mise en concurrence.

Indemnité de Conseil

Une indemnité de conseil est accordée à M.Caye, trésorier à Pont de Beauvoisin, pour la durée de ses fonctions et pour la durée du mandat du conseil municipal.

Centre de loisirs

Une participation de 4,50 € par jour est allouée à chaque enfant de la commune fréquentant les centres de loisirs des communes voisines pendant les vacances scolaires.

Frais de déplacement

L'agent occupant le poste d'adjoint technique sur 4 communes, utilisant son véhicule personnel pour ses déplacements professionnels, une indemnité kilométrique lui est accordée pour compenser ses frais. Une solution est étudiée pour l'acquisition ou la location d'un véhicule.

Commission communale des impôts directs

Une liste de 24 noms de contribuables de la commune est proposée à M.le Directeur des Services Fiscaux pour établissement de la Commission communale des Impôts directs.

Questions diverses

- Courrier reçu de M.Tardy pour la voirie : M.le Maire se rendra sur place pour juger des travaux à effectuer.
- Planning arrosage et concours des maisons fleuries
- Représentant à l'association Parisolidarité : M.Arthaud-Berthet
- Réception fêtes des mères

Séance du 9 Juillet 2008

Numérotation de voirie

M. Magnin présente l'entreprise JBSI de St André le Gaz qui intervient actuellement sur plusieurs communes du secteur pour la numérotation de voirie. Le conseil municipal se déclare intéressé par le matériel utilisé pour la signalisation. Un dossier de financement est en cours au Conseil Général dans le cadre du mini-contrat de développement. Dans l'attente d'un chiffrage de l'étude par M. Magnin, M. Bret et Delaigue sont chargés de réfléchir à la dénomination des voies.

Lame de déneigement

Une subvention a été accordée par le Conseil Général pour l'acquisition d'une lame de déneigement. M. Delaigue et Guicherd démarcheront la société Villeton, spécialiste de ce type de matériel pour un achat avant la saison hivernale.

Achat d'un véhicule

L'employé intercommunal utilise, d'un commun accord entre les 4 communes, son véhicule personnel et sa remorque pour les déplacements liés à son travail. Cette organisation s'avérant difficile à gérer, il semblerait que l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion et d'une remorque soit la meilleure solution. Le conseil accepte le principe de cet achat sachant que les conditions de répartition restent à définir entre les communes utilisatrices.

Toiture mairie

Une subvention complémentaire est sollicitée auprès du député pour ce dossier au titre de la réserve parlementaire. Des devis seront demandés pour la peinture des dépassées de toiture.

Questions diverses

- Participation au contrat cantonal jeunesse à hauteur de 4 € par habitant pour 2008,
- Coupe de bois donnée à l'automne : aucune attribution à des personnes qui n'ont pas terminé l'exploitation 2006,
- Maisons fleuries : B. Quencez sera présent le 21/7 pour le passage du jury,
- Reconstitution des bons d'activités de 40 € pour les enfants entre 6 et 16 ans à la rentrée 2008,
- Compte-rendus divers : ADMR - ISACTYS

Séance du 8 octobre 2008

Numérotation de voirie

Le Conseil confie à l'entreprise JBSI de Rochetoirin l'étude d'identification des routes de la commune en vue de la numérotation et signalisation. Cette prestation s'élèverait à la somme de 846.05 € HT (940.05 – remise de 10%).

Statuts Communauté de Communes Val Guiers

Le conseil adopte les modifications proposées des statuts de la Communauté de Communes Val Guiers, adoptées le 16 septembre par le conseil communautaire :

- complément de l'article 2 par la création d'un nouveau groupe de compétences dénommé « action sociale d'intérêt communautaire » avec création d'un CIAS,
- complément de l'article 2 au niveau du groupe de compétences « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes » par la gestion des « Points Emploi Formation » de St Genix sur Guiers et Pont de Beauvoisin,
- modification de l'article 6 au niveau de la représentation des communes qui serait fixe au lieu d'être en fonction de la population municipale de chaque commune.

Mise à disposition d'un véhicule

Le Conseil se déclare intéressé par l'utilisation du véhicule mis à disposition par la Communauté de Communes Val Guiers et autorise M. le Maire à signer la convention d'utilisation précitée entre la communauté de communes et les 4 communes intéressées (Avressieux – Rochefort – Ste Marie d'Alvey – St Maurice de Rotherens).

Questions diverses

- Suite à la livraison de la lame de déneigement, les conditions seront à redéfinir avec l'entreprise Guicherd, utilisatrice du matériel. Une convention est signée avec le département pour la fourniture de sel.
- Coupes de bois : 4 inscriptions ont été reçues en Mairie. Le marquage sera fait par l'ONF, en présence de Denis Vincent. Le règlement de la coupe est adopté.
- En prévision du remplacement de la porte de l'église en 2009, une consultation d'entreprises est lancée.
- Indemnité de conseil allouée à Mme Guinet, trésorière à Pont de Beauvoisin, à compter du 4 août, date de sa nomination.
- Repas du 3^e âge fixé au dimanche 7 décembre au restaurant Touvier à Rochefort.
- Participation au congrès des maires de M. Arthaud-Berthet et Delaigue.
- Remise en état de la tranchée de desserte en électricité de la maison Martinez : un courrier sera fait à l'entreprise Filhol.
- Bulletin municipal : réunion de préparation le 4 novembre

Séance du 4 décembre 2008

Numérotation de voirie

L'entreprise JBSI a communiqué son étude. Des modifications sont apportées dans la dénomination des voies. Des précisions seront demandées par F.Bret sur l'implantation des panneaux qui paraît imprécise et sur le chiffrage de l'opération pour la prochaine réunion.

Un plan avec les propositions des noms des voies est publié à la suite des compte-rendus.

Déneigement

Les tarifs de déneigement et salage sont revus suite à l'acquisition du nouveau matériel :

- tarif horaire de déneigement ou salage : 50 € HT
- indemnité annuelle d'astreinte : 500 € HT

Une convention sera signée avec l'entreprise Guicherd TP pour les conditions d'intervention.

(Auguste et Véronique Guicherd s'abstiennent pour cette délibération).

Devis

- Porte église : deux entreprises sur cinq ont répondu à la consultation. Un dossier de demande de subvention sera déposé au Conseil Général sur la base du devis de M.Chamard-Bois (porte en chêne à l'identique). Des précisions seront demandées pour l'épaisseur.
- Fleurissement columbarium : le devis Paysage Nature Environnement n'est pas retenu pour 2009, les travaux proposés pouvant être réalisés par l'employé communal.
- Paratonnerre église : le devis SAE n'est pas retenu, aucune obligation contractuelle n'étant donnée par l'assureur de la commune.

Questions diverses

- Validation des bons pour les activités jeunes : 9 enfants concernés. Les subventions seront versées début 2009 aux associations qui ont validé les inscriptions pour un montant de 360€.
- Subvention de 40 € par enfant (3 concernés) à verser au Sou des Ecoles en 2009 pour une classe de découverte proposée pour les enfants scolarisés en GS-CP à Avressieux.
- Régularisation foncière sur voie communale n° 6 : transmission du dossier au notaire pour régularisation de l'acte. Les frais de notaire et géomètre seront pris en charge par la commune.
- Vœu pour l'implantation d'un scanner à l'hôpital de Pont de Beauvoisin.

COMMISSIONS MUNICIPALES

constituées en séance du conseil municipal du 25 mars 2008

COMMISSION DES FINANCES

Romarc BORGEY
Florent BRET
Jean-François DELAIGUE
Auguste GUICHERD
Véronique GUICHERD
Bertrand QUENCEZ
Fabrice ROLLIN

COMMISSION TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT

TOTALITÉ DU CONSEIL

COMMISSION INFORMATION

Mary HEARN
Bertrand QUENCEZ

DELEGATIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

votes en séance du conseil municipal du 25 mars 2008

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS Président : Christian BILLARD	
2 titulaires	Gaston ARTHAUD-BERTHET Jean-François DELAIGUE
2 suppléants	Auguste GUICHERD Fabrice ROLLIN
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DU PALUEL Président : Gaston ARTHAUD-BERTHET	
2 titulaires	Gaston ARTHAUD-BERTHET Auguste GUICHERD
1 suppléant	Denis VINCENT
SYNDICAT SCOLAIRE DES ARS Président : Didier MICHAL	
2 titulaires	Romarc BERGEY Véronique GUICHERD
1 suppléant	Florent BRET
SYNDICAT DU COLLEGE DE ST GENIX/GUIERS Président : Joël PRIMARD	
2 titulaires	Gaston ARTHAUD-BERTHET Véronique GUICHERD
2 suppléants	Romarc BERGEY Florent BRET
Comité de pilotage du contrat cantonal jeunesse	
1 titulaire	Véronique GUICHERD
1 suppléant	Fabrice ROLLIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	
4 membres élus par le Conseil Municipal Raymond BERTHIER Mary HEARN Bertrand QUENCEZ Denis VINCENT	4 membres nommés par le Maire Alice BERGEY Catherine BERGEY Maurice BERGEY Dominique BRET

Délégué forêt communale : Denis VINCENT

SAINTE MARIE D'ALVEY

Plan de la Commune

Pour toutes liaisons avec votre Mairie

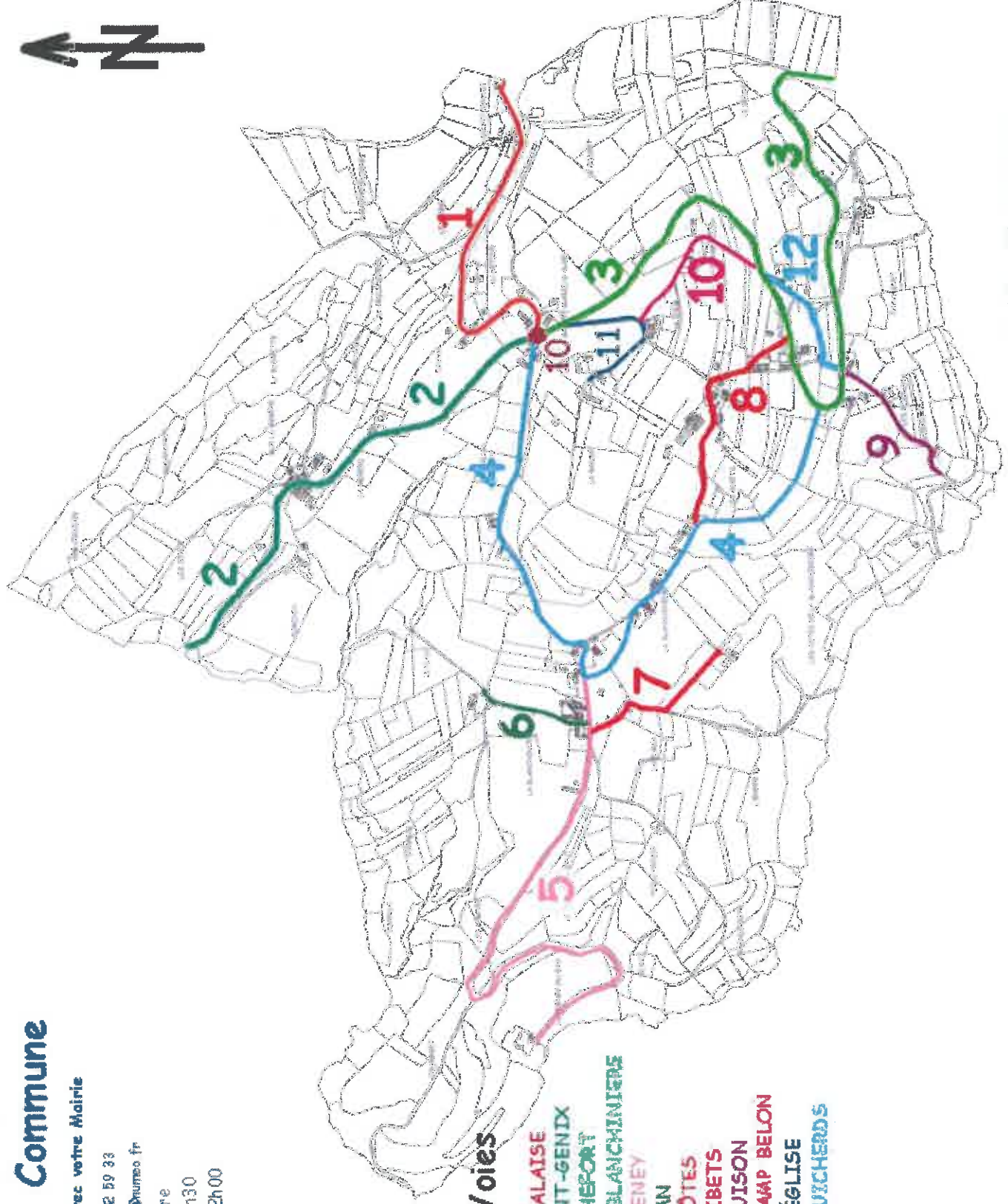
N° de Tel Mairie : 04 76 32 59 33

Courriel : mairie.saintealvey@numeo.fr

Horaires d'ouverture

Mardi de 13h30 à 17h30

Vendredi de 8h30 à 12h00



Noms des Voies

- 1 ROUTE DE NOVALAISE**
- 2 ROUTE DE SAINT-GENIX**
- 3 ROUTE DE ROCHEFORT**
- 4 BOUCLE DE LA BLANCHINIÈRE**
- 5 CHEMIN DU FRENEY**
- 6 CHEMIN DU PLAN**
- 7 CHEMIN DES CÔTES**
- 8 CHEMIN DES BIBETS**
- 9 CHEMIN DE TRUISON**
- 10 CHEMIN DE CHAMP BELON**
- 11 MONTÉE DE L'ÉGLISE**
- 12 CHEMIN DES GUICHERDS**

ETAT-CIVIL 2008

NAISSANCE

- Υ **Raphaël RENEVIER**, né le 1^{er} août 2008 à CHAMBÉRY, 4^e enfant au foyer de Fabrice et Tine RENEVIER, domiciliés lieudit « Les Bibets ».

MARIAGE

Néant

DÉCÈS

- Denise SAINT-MAURICE née CHARBONNIER, décédée le 20 février 2008 à PONT DE BEAUVOISIN (Savoie),

RECENSEMENT POPULATION

La population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009 vient de nous être communiquée par l'INSEE. Sainte Marie d'Alvey compte **138 habitants**.

Ce chiffre comprend la *population municipale* (personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune) et la *population comptée à part* (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune).

Un chiffre de population légale sera communiqué chaque 1^{er} janvier par l'INSEE. Le prochain recensement aura lieu sur notre commune en 2013.

LES COMPTES 2008

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES : 64 827.98 €

CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	27 379.78
Eau	231.86
Electricité	3 452.42
Combustibles	1 587.34
Carburants	0.00
Fournitures d'entretien	23.86
Fournitures de voirie	498.65
Fournitures petit équipement	518.27
Fournitures administratives	680.05
Entretien de terrains	743.96
Entretien forêt	0.00
Entretien de bâtiments	3 279.65
Entretien voirie et réseaux	4 542.41
Entretien biens mobiliers	221.98
Maintenance	1 554.47
Primes d'assurances	2 978.82
Documentation générale	81.90
Indemnité percepteur	176.83
Honoraires	2 027.66
Annonces et insertions	0.00
Fêtes et cérémonies	343.23
Publications	349.52
Frais de déplacement	493.10
Frais d'affranchissement	286.00
Frais de télécommunications	406.56
Indemnité gardiennage église	99.10
Remboursement à la collectivité (centres aérés - écoles)	1 663.75
Taxes foncières	947.00
Cotisations	191.39
CHARGES DE PERSONNEL	16 109.29
Rémunération personnel	11 051.63
Charges sociales	5 057.66
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 564.51
Indemnités élus + cotisations	12 524.00
Contributions aux organismes de regroupement	3 376.20
Subventions	3 531.14
Reversement aide sociale au département	315.08
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	2 267.28

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES : 214 351.44 €

	Réalisé
PRODUITS DES SERVICES	120.00
Vente de bois	120.00
Redevance occupation domaine public EDF	
IMPOTS ET TAXES	65 725.68
Contributions directes	23 067.00
Taxe occupation domaine public France Télécom	263.68
Taxe sur les pylônes électriques	13 072.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	29 323.00
DOTATIONS - SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS	48 284.87
Dotations de l'Etat	22 987.00
Dotation élus locaux	2 681.00
Fonds départemental et national de taxe professionnelle	17 136.00
Compensation des exonérations	3 562.00
Dotation recensement population	284.00
Participation Val Guiers/réseau haut-débit	1 629.60
Subventions en annuités du département / forêt	5.27
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6 532.70
Revenus des immeubles	5 061.16
Produits divers	1 471.54
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	93 688.19

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES : 67 157.15 €

Déficit investissement reporté	24 848.35
Capital des emprunts	12 638.60
Régularisation emprises voirie communale (honoraires)	2 213.02
Matériel de déneigement	13 395.20
Construction abri à sel	14 061.98

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES : 51 863.63 €

Excédent affecté à l'investissement	41 648.35
Fonds de compensation TVA	6 704.07
Taxe locale d'équipement	507.00
Subvention en annuités du département / forêt	316.21
Subvention département / matériel de déneigement	2 688.00

Excédent global de clôture 2008 134 229.94 €
(chiffre provisoire au 15/12/2008)

SYNDICAT D'EAU DU PALUEL

Le Syndicat d'Eau du Paluel regroupe les communes d'Avressieux, Rochefort et Ste Marie d'Alvey représentées chacune par 2 délégués dans un comité syndical ; la présidence est assurée par Gaston ARTHAUD-BERTHET depuis 1995.

La desserte en eau potable est assurée partiellement pour Avressieux et Rochefort (pour ces deux communes, quelques branchements sont rattachés soit à la commune de St Genix/Guiers, soit au Syndicat du Thiers) et en totalité pour Ste Marie d'Alvey.

Le syndicat vend également de l'eau au Syndicat du Thiers pour la commune de Grésin grâce à une connexion des réseaux .

- Volume d'eau vendu aux abonnés en 2007 : 52 094 m³
- Volume d'eau vendu au Syndicat du Thiers : 13 591 m³

A noter qu'en ce début du mois de décembre, le Syndicat a dû pallier au manque d'électricité en installant pendant quelques jours un groupe électrogène à la station de pompage de Rochefort.

Les analyses d'eau sont effectuées par Savoie Labo (agréé par le Ministère chargé de la santé) et sous le contrôle de la D.D.A.S.S. (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales). Vous trouverez ci-après le bilan qualité 2007.

Bilan Qualité 2007

Où vient l'eau que vous consommez ?

BACTÉRIOLOGIE
Pourcentage de conformité mesuré : 93,8%
Limites de qualité : absence de germes/100ml
Eau de bonne qualité bactériologique.

DURETE
Valeurs mesurées : mini : 23 °F - maxi : 23 °F
Références de qualité maxi : aucune
Eau moyennement dure.

NITRATES
Valeurs mesurées : mini : 3 mg/l - maxi : 4 mg/l
Limites de qualité maxi : 50 mg/l
Eau contenant peu ou pas de nitrates.

FLUOR
Valeurs mesurées : mini : 0,00 mg/l - maxi : 0,10 mg/l
Limites de qualité maxi : 1,5 mg/l
Eau peu fluorée.

PESTICIDES
Valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,00 µg/l
Limites de qualité maxi : 0,1 µg/l
Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.

AUTRES PARAMÈTRES
Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : SIC PALLUEL
appartient à : SYNDICAT DU PALUEL
est exploité par : SYNDICAT DU PALUEL

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :
* PALUEL

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :
* STATION DU PALUEL

Nos conclusions

L'eau distribuée au cours de l'année 2007 a été de bonne qualité bactériologique ; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.

13

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Avant-Pays Savoyard (S.C.O.T.)

Pourquoi un SCOT ?

Depuis plus de 15 ans, avec une accélération ces dernières années, l'Avant Pays Savoyard connaît une pression résidentielle très forte. Chaque année, en moyenne 40 hectares de terres agricoles sont urbanisés, essentiellement vers l'habitat. Cette situation met en péril des équilibres entre vocation d'habitat du territoire et maintien ou développement des activités locales (agriculture, entreprises, tourisme). La qualité du cadre de vie s'en trouve progressivement menacée.

C'est pourquoi les 46 communes, les 5 Communautés de communes de l'Avant Pays Savoyard ont entrepris, avec de nombreux acteurs du territoire, de dessiner ensemble un projet d'avenir.

Qu'est ce qu'un SCOT ?

Un SCOT est un document d'urbanisme qui traduit un projet de développement du territoire. Il définit au travers d'un projet collectif intercommunal, l'évolution du territoire pour les 15 à 20 ans à venir, dans un souci de cohérence et d'équilibre.

Il détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le SCOT assure la mise en cohérence des politiques en matière d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial et d'environnement menées par les différentes collectivités, et leur transcription dans les documents locaux d'urbanisme (PLU et cartes communales).

Sur quel territoire ?

Le SCOT est élaboré à l'initiative des communes et de leurs groupements sur un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Le SCOT de l'Avant Pays Savoyard s'étend sur les cantons des Echelles, du Pont de Beauvoisin, de Saint Genix sur Guiers et de Yenne, soit 46 communes et près de 28 000 habitants.

Réfléchir au développement du territoire en changeant d'échelle

Le SCOT présente l'intérêt d'avoir une vision plus large du territoire, au delà des limites communales et intercommunales qui ne sont plus pertinentes lorsque l'on aborde certaines thématiques comme l'environnement et les déplacements.

Il s'agit d'identifier et de partager les enjeux de l'ensemble du territoire. Pour cela, il est nécessaire d'échanger, de confronter les points de vue pour mieux concilier des intérêts parfois divergents et construire ensemble un projet d'aménagement et de développement qui soit durable.

La réalisation et la concertation

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale a débuté en juin 2008 et se poursuivra jusqu'en 2011. Le bureau d'études Terres Neuves de Montpellier a été choisi pour accompagner cette réflexion.

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS) est la structure en charge du SCOT.

Le pilotage du SCOT s'appuie sur différentes instances :

- le comité syndical, présidé par Gaston Arthaud-Berthet, *maire de Ste Marie d'Alvey et conseiller général*

C'est l'instance de décision. Il décide d'engager l'élaboration du SCOT, valide les différentes étapes de la procédure et approuve le document dans son ensemble.

- le comité de pilotage, présidé par Francis Ampe, *conseiller municipal de Dullin et vice président de la CCLA*

Composé de représentants de chaque membre Communauté de communes, il suit très régulièrement l'avancement du projet et arrête les choix à soumettre au comité syndical. Il est garant de la cohérence de la démarche.

- les commissions thématiques et territoriales

Ces ateliers de travail, composés d'élus, de techniciens, de professionnels et d'associations, sont organisés autour de thématiques particulières et selon le découpage géographique du territoire. Elles sont force de propositions. Ces commissions sont ouvertes.

- le comité technique

Composé des acteurs économiques, agricoles, de techniciens et de spécialistes, il permet d'apporter un regard plus pointu sur les problématiques du SCOT.

Pour communiquer sur le SCOT, un blog (<http://scotaps.canalblog.com>) a été créé afin de diffuser une information actualisée sur la démarche, d'accéder en ligne aux différents documents et de recueillir l'expression des avis de chacun.

N'hésitez pas à le consulter régulièrement, à laisser votre avis dans les commentaires et à nous faire part de toutes vos remarques pour enrichir le projet.

Contact : Adeline MASBOU, animatrice du SCOT – Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard – ZI Val Guiers – 73330 Belmont Tramonet - Tél : 04 76 37 21 54

adeline.masbou@avant-pays-savoyard.com

<http://scotaps.canalblog.com>

La nouvelle organisation de la production, du transport, de la distribution et de la commercialisation de l'électricité en France.

Elle était jusqu'alors régie par la loi du 8 mai 1946 qui donnait le monopole du transport et de la distribution de l'électricité à **Electricité de France** et l'obligation de rachat par EDF de la production des autres producteurs d'électricité.

C'est en 1996 qu'a été voté par le Parlement européen la première directive visant à construire le marché intérieur européen de l'énergie. Elle a eu pour conséquence l'ouverture progressive du marché national de l'électricité à d'autres fournisseurs qu'EDF. Si les gros industriels pouvaient déjà choisir leur fournisseur d'électricité et de gaz naturel depuis l'an 2000, ce choix est désormais donné à tous les consommateurs depuis le 1^{er} juillet 2007.

1) Les schémas d'organisation (avant et après le 1/7/2007) - voir page suivante

Le RTE qui gère les lignes très hautes et hautes tensions est responsable de l'équilibre instantané entre la production et la consommation. ERDF est chargé des lignes moyennes et basses tensions et de l'acheminement du courant électrique auprès de chaque consommateur. RTE et ERDF, qui acheminent le courant de tous les fournisseurs d'électricité, ne sont pas objet de concurrence commerciale (activités régulées) et sont des filiales d'EDF.

Une commission de régulation de l'énergie (CRE) a été créée comme autorité administrative indépendante qui a la charge du bon fonctionnement du marché de l'électricité.

2) Les fournisseurs d'électricité existant actuellement en France

La CRE recensait le 6/9/2008 dix fournisseurs d'électricité qui sont : Alterna, Direct Energy SA, Electricité de France, Electrabel Suez, Enercoop, Gaz de France, GEG Source d'Énergie, Planète UI, Poweo et Proxelia.

Leurs coordonnées (téléphone et/ou adresse internet) sont données sur le site internet d'information du consommateur (www.energie-info.fr) (*) où de nombreuses informations sont disponibles. Ces différents fournisseurs sont des producteurs qui produisent et vendent leur électricité ou des vendeurs simples qui achètent l'électricité à d'autres fournisseurs/producteurs pour la revendre aux consommateurs (fournisseur X du schéma).

3) Votre facture

Quelque soit le fournisseur que vous avez choisi, la facture que vous recevez comporte deux parties : une première partie où apparaissent le coût de votre abonnement et le coût de vos consommations personnelles sur la base du contrat que vous avez passé avec votre fournisseur et une seconde partie appelée « contribution au service public d'électricité » dont l'objet est de payer les coûts de service public imposés par l'État à EDF -par exemple le rachat par celui-ci du courant issu des productions renouvelables (électricité hydraulique, éolienne ou photo-voltaïque) à des prix supérieurs aux prix moyens du marché-. Le montant de cette seconde partie est donc réservé par votre fournisseur au fournisseur EDF.

4) A qui s'adresser ?

➤ Vous voulez changer de fournisseur d'électricité et quitter le contrat EDF au tarif réglementé : prendre contact avec le fournisseur souhaité pour recevoir une offre. Son numéro de téléphone se trouve sur le site internet www.energie.info.fr (*)

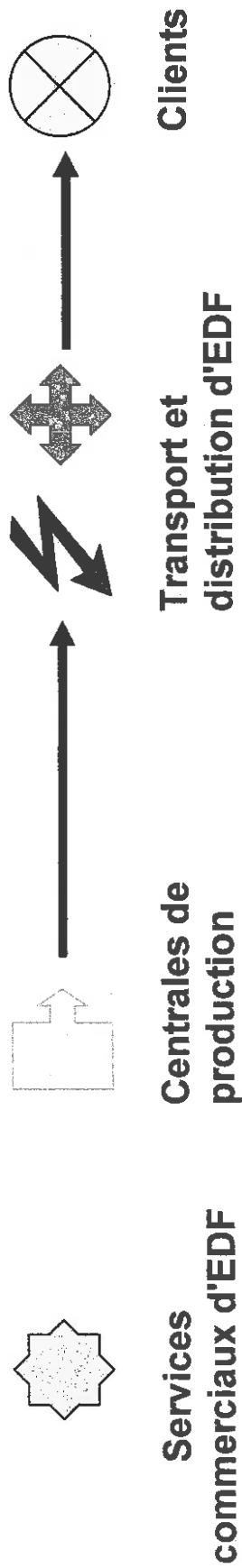
➤ Pour une demande de raccordement électrique, s'adresser soit à votre fournisseur, soit au gestionnaire du réseau ERDF au 0810 144 684.

➤ Pour un dépannage électricité, s'adresser à ERDF au 0810 333 073.

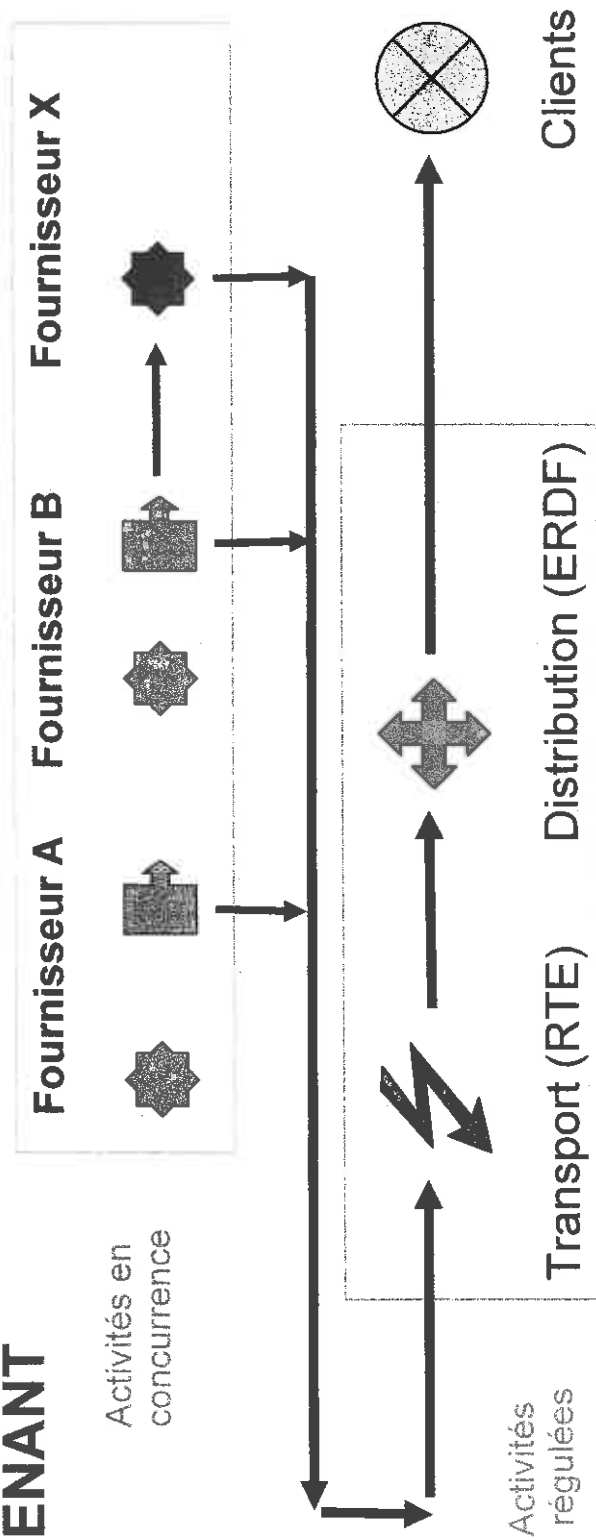
(*)Ceux qui ne disposent pas d'internet peuvent se renseigner en Mairie.

SCHEMA D'ORGANISATION

AVANT

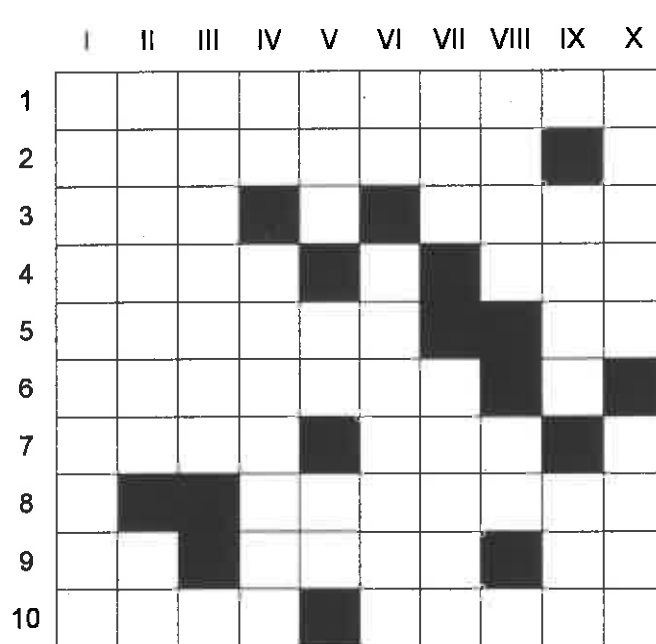


MAINTENANT



JEUX

Mots croisés



Horizontalement :

1. Ils égayent le ciel parfois.
2. Quand on y part, on n'a pas fait d'itinéraires.
3. Désert pierreux. Activités divertissantes
4. Petits animaux. Voir dans un pays voisin.
5. On ne l'est pas si on est sage. Ville de Côte d'Or.
6. Le facteur en transporte beaucoup.
7. A bien servi. Petit récipient.
8. La planche l'est parfois.
9. Blanc et noir chez Rimbaud. Rongeur à la réputation de dormeur. Intra-muros.
10. Il est peu recommandable quand il est triste. Publie.

Verticalement :

- I. Ils ont beaucoup servi cette année.
- II. Grandes allées souvent bordées d'arbres. Il dort beaucoup.
- III. Gouverne à la place d'un autre.
- IV. Se termine et commence en hiver. Passereau qui a perdu un T en sautant.
- V. Ancien sigle d'une entreprise française. Infinitif. Deux voyelles.
- VI. Chef-lieu de canton du 76. Absence d'infection.
- VII. Phonétiquement a la pêche. A perdu l'ouïe.
- VIII. Supports pour balles. Abréviation d'un tour.
- IX. Quatre voyelles. Cheville fixée à l'envers.
- X. L'un est dit fort, l'autre faible. Il résiste l'été.

Sudoku

Grille n°1 proposée par Michelle Arthaud-Berthet

2			9	1		8	3	
				6	5	2		
9	4	1		8				
8			7			4	1	
			5	2		6		
	7					3		2
	8							3
		3			4	7	5	
5		9						8

Grille n°2 proposée par Bertrand Quencez

6		7						5
			5		9			
8			4	7		2	1	
3					1		2	
				8		3		
5	2	1			6			8
		8		1	2	7		
		2		3	5		6	4
		6			7			

Règle : complétez toute la grille avec les chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, qu'une seule fois par colonne et qu'une seule fois par carré de neuf cases.

2008 en photos

- La nouvelle lame de déneigement à la livraison et en action
- Le fleurissement dans la commune
- Le repas du dimanche 7 décembre
- Le groupe électrogène à la station de pompage lors de la coupure d'électricité
- La mairie enneigée et échafaudée



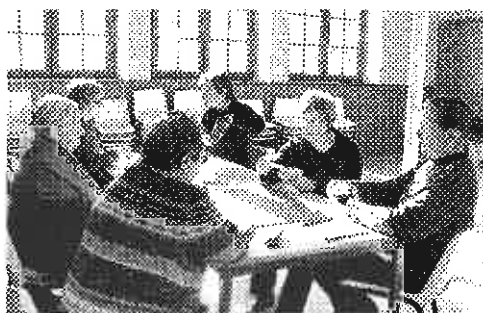
SAINTE MARIE ANIMATION

LES BUGNES

Cette année, nous n'avions pas fêté les Rois, mais nous nous sommes rattrapés avec les bugnes et les gourmands se sont régalés le 17 février grâce à cette après-midi festive toujours très attendue.

LES APRES-MIDIS

Parmi les activités de Ste Marie Animation n'oubliez pas nos après-midis du mardi, d'ailleurs voici un aperçu de nos activités, entre autres choses ; si le cœur vous en dit....nous vous attendons, un peu de détente ne fait pas de mal !!!



EXPOSITION

Cette année, l'exposition artisanale des 3 et 4 mai, a réuni des sujets variés, puisque si le vannier, et les objets en bois sont des grands classiques, nous avons eu la chance de présenter des exposants originaux comme le luthier, la créatrice de chapeaux, Suzanne Gauthier qui nous a fait le plaisir de présenter la calligraphie....., d'ailleurs le comité des fêtes de Domessin a téléphoné pour demander les coordonnées de certains exposants, ainsi que celui de la Ravoire, ce qui prouve que nos animations sont suivies et appréciées.

VOYAGE

Cette année, nous avons enfin fait le voyage à Millau en passant par le Puy en Velay, le viaduc de Garabit et après avoir dormi à Narbonne, la visite de la réserve de Sigean fut un plaisir eu égard à la qualité des animaux qui vivent dans ce parc, et ceux qui ont souhaité visiter Narbonne ont également apprécié cette formule sur 2 jours qui est intéressante car elle permet une grande liberté de visites.

REPAS DU 23 AOUT

Comme toutes les années le repas attire tous les gourmets et gourmands, et cette fois Eric nous avait cuisiné un délicieux jambon braisé que nous avons accompagné d'un gratin, tout ceci précédé d'une terrine de courgettes à la menthe. Le repas fut apprécié à sa juste valeur et il n'en fallait pas plus pour que nous passions une agréable soirée.

LOTO

Le 9 novembre nous nous sommes retrouvés pour le loto encore une fois le dimanche après-midi ; le gros lot, une centrale vapeur, fut remportée par la famille Debauge de Rochefort, des fidèles, avec beaucoup d'autres, du loto de Ste Marie Animation.

REPAS GRATUIT

A l'invitation de Ste Marie Animation, les adhérents se sont retrouvés le dimanche 23 novembre autour des diots polenta et en entrée, du pâté de campagne et fromage de tête réalisés par Charles Cottarel, on ne vous dit que ça.....

REPAS DES ANCIENS

Organisé conjointement avec le conseil municipal, encore un repas, mais cette fois préparé par Jocelyne à Rochefort. C'est toujours un régal très attendu et apprécié non seulement des anciens bien sûr mais également des plus jeunes qui, un jour, seront invités à leur tour et qui savent déjà à quoi s'attendre !! Alors à l'année prochaine pour de nouvelles agapes.

CRÈCHE

Cette année, pas de concert, mais la crèche « TOUTENKARTON » de M. Emile Berrux, présentée au public au profit de l'association Verticale. Vous êtes nombreux à être venus l'admirer. Cette exposition a permis de réunir la somme de 1000€ versée à Verticale. L'association Verticale, créée en 1991, soutient les travaux du professeur Privat de l'INSERM de Montpellier, en lui achetant des matériels nécessaires à sa recherche sur les traumatismes de la moelle épinière. Elle a atteint le but poursuivi depuis des années : réunir la somme de 625 000 € nécessaire à l'achat d'un scanner pour petits animaux. La somme recueillie, au cours de l'exposition de la crèche dans l'église de Ste Marie, permettra de continuer à aider l'équipe du professeur Privat. Merci à vous tous pour votre générosité.



La collecte pour la ligue contre le cancer

La collecte 2008, sur Ste Marie, a rapporté 897 €, somme versée au Comité Départemental de Savoie, fédéré à la Ligue Nationale contre le Cancer.

Le Comité Départemental relaye sur le terrain les missions de la Ligue contre le Cancer, à savoir :

- aide à la recherche de la région Lyon-Grenoble,
- équipements des hôpitaux de Savoie pour le traitement du cancer,
- confort des malades en traitement,
- aide aux malades et à leurs familles,
- actions d'information, de prévention, et de dépistage.

Cette année, le Comité Départemental a financé aux deux tiers l'achat d'un logiciel de préparation des chimiothérapies à l'hôpital d'Aix (coût 27 000 € dont 16 330 de la Ligue). Celui-ci offre un gain de temps dans les soins aux malades avec une garantie supplémentaire de sécurité et de qualité des traitements. Il améliore la communication entre les différents acteurs : médecins, pharmaciens, infirmiers et garantit la qualité du médicament prescrit, préparé et administré au malade. En résumé, il améliore la vie quotidienne d'environ 150 malades.

Une famille sur trois est touchée par le cancer. Grâce aux progrès de la recherche, de la prévention et des traitements, l'espérance de guérison s'accroît régulièrement. Plus d'un cancer sur trois est guéri et environ trois sur quatre chez les enfants.

Alors continuons à nous mobiliser pour vaincre le cancer. Comme chaque année, au printemps 2009, je vous solliciterai à nouveau. Un reçu fiscal vous est envoyé à l'automne (66% des dons sont pris en compte pour déduction fiscale)

Michelle A-B.

TOURNAGE DE FILM

Article paru dans le Dauphiné Libéré du dimanche 9 novembre 2008

SAINTE-MARIE-D'ALVEY

Silence, on tourne !



François Cluzet est Hervé Chabalier dans "Le dernier pour la route" de Philippe Godeau (Copyright/Pan Européenne/Photos Nathalie Eno).

C'est dans la plus grande discrétion que s'est déroulé dans la commune, le tournage de quelques scènes du premier long métrage de Philippe Godeau « Le dernier pour la route », adapté du livre d'Hervé Chabalier, journaliste fondateur de l'Agence Capa. Le film réunit à l'écran, entre autres comédiens, François Cluzet, Mélanie Thierry et Michel Vuillermoz, de la Comédie française.

M. Baudoin-Capet, directeur de production pour la société Pan-Européenne, nous a gentiment reçus. « Le dernier pour la route » relate l'histoire d'Hervé Chabalier, personnage interprété par François Cluzet, qui, victime de son addiction pour l'al-

cool, décide de suivre une cure de désintoxication. « Un récit intime, témoignage sincère et courageux d'un homme qui retrouve goût à la vie ».

C'est au château de Peyriou, dans l'Ain, que l'équipe a trouvé son décor principal et réalisé les trois-quarts du film. Prospectant dans la région, à la recherche d'un site correspondant à la maison de la famille Chabalier, c'est à Sainte-Marie-d'Alvey, dans la demeure de M. et M^{me} Gréco, qu'elle a trouvé son bonheur. Un petit miracle a même eu lieu sur place : la neige, nécessaire à la réalisation de scènes extérieures, et pourtant inhabituelle à cette époque, est tombée à point nommé le premier jour de

tournage.

Après deux journées passées à Sainte-Marie-d'Alvey, l'équipe (50 à 60 personnes chaque jour sur le plateau) reprenait la route direction Lyon, puis retour à Aix-les-Bains et pour finir, l'Afrique pour évoquer des souvenirs d'enfance d'Hervé Chabalier.

Le réalisateur Philippe Godeau est également producteur, depuis près de 20 ans. Il a ainsi produit « Largo Winch » qui sortira mi-décembre 2008, et « Mister Nobody » prévu en mai 2009. La date de sortie en salle du film « Le dernier pour la route » n'est pas encore définie, si ce n'est courant l'année prochaine.

Juliette KIRKOROGLU

BALADES EN VTT

De nombreux itinéraires pour VTT existent au départ de St Marie. Les randonnées proposées ici prévoient un départ par une route jusqu'à un point haut et un retour principalement par des chemins et portions de route. Un classement (subjectif) des descentes/ parcours tout terrain proposés est fourni (F = facile, PD = peu difficile, AD = assez difficile). Pour ces parcours, la carte IGN 1/25000ème n°3232 ET est utile. Ces randonnées viennent en complément de celles proposées dans le fascicule édité par le Centre VTT du bassin du Lac d'Aiguebelette.

I. Massif du Mont Tournier - La Lattaz :

- 1. Descente du col de Mont Tournier sur le hameau de la Lattaz (F):** à la fin de la montée au col par la route depuis St Maurice-de-Rotherens (et 400m avant la pancarte du col), prendre à droite un bon chemin droit et horizontal. Il rejoint directement la Lattaz en 2,5 km.
- 2. Descente de la Lattaz sur St Maurice (AD):** du village de la Lattaz suivre la route vers St Maurice sur 700m environ. Avant que la route commence à descendre, prendre un chemin indiqué à gauche (point 748m de la carte IGN). Il permet de rejoindre directement St Maurice à 1km (une portion de cette descente est raide)
- 3. Descente de St Maurice sur St Marie par les Chenevières (GR9, F/PD):** depuis le village, descendre au cimetière et prendre la route à gauche sous celui-ci. La suivre sur 400m environ (avec une montée en fin). Après cette montée ne pas continuer sur la route à gauche vers le gîte, mais prendre le chemin horizontal qui part à droite. Le suivre pendant 1 km environ. Lorsqu'il rejoint en bas d'une descente la route venant du Grenon, prendre la voie carrossable à gauche. Continuer sur 1500m environ (une légère montée d'abord puis une grande descente) jusqu'à rejoindre la route qui descend du Col de la Crusille à Ste Marie.
- 4. Descente directe de la Lattaz sur St Marie (AD):** trois départs depuis la Lattaz sont possibles, par le chemin dans le virage sous le col de La Lattaz en montant de Gerbaix (4.1), par celui qui part au sommet du col devant la maison (4.2), enfin par celui qui part à gauche à l'entrée du hameau de la Lattaz en venant du col (4.3) (*).

Pour l'itinéraire 4.1, descendre un peu puis suivre le chemin horizontalement. Après 200m, prendre la voie montante à droite qui passe sur une bosse. Elle redescend alors jusqu'à un chemin presque horizontal. Prendre celui-ci à droite. Après une légère descente d'environ 500m (en longeant en partie des rochers à main droite, on aboutit à un carrefour de chemins (point A de la carte). En ce point arrive, en face horizontalement l'itinéraire (4.3) et à droite le chemin descendant de l'itinéraire (4.2).

S'engager à gauche dans une descente raide et caillouteuse sur 500m environ. A un replat l'itinéraire croise un autre sentier ; continuer tout droit en remontant légèrement par un ancien chemin forestier. Après un virage à droite, la descente régulière se poursuit qui rejoint après 400m le chemin de St Maurice à St Marie par les Chenevières (GR9 de l'itinéraire 3). Le suivre à droite sur environ 750m jusqu'à la route descendant du col de la Crusille.

() Ces trois chemins, dont les départs sont situés sur la commune de Gerbaix, sont indiqués comme « interdits à tout véhicule ». Renseignement pris auprès de Michel Angelino, maire de Gerbaix, « véhicule » doit s'entendre comme «véhicule à moteur». Les VTT ne sont donc pas concernés par l'interdiction.*

5. Variantes par les Viviers :

Du point A du parcours précédent existe un itinéraire (PD) qui permet de descendre directement sur les Viviers.

De A , suivre l'itinéraire 4.1 précédent en inverse. Après 500m laisser à gauche le chemin qui arrive du Col de la Crusille et continuer jusqu'au carrefour qui suit (3 directions possibles alors). Prendre le chemin à gauche qui remonte très légèrement puis continue droit dans la forêt sur 100m. Après un virage serré à droite, descendre droit jusqu'à rejoindre le haut de la route qui rejoint le hameau supérieur des Viviers où l'on retrouve la RD 35.

Une dernière variante (F) est encore possible en descendant sur le col de la Crusille au niveau du hameau bas des Viviers De la D35 prendre la route à gauche (pépiniériste), puis, en passant au lieu-dit la Bertinière, rejoindre par un chemin partiellement en prairie la route montant de Novalaise à la Crusille.

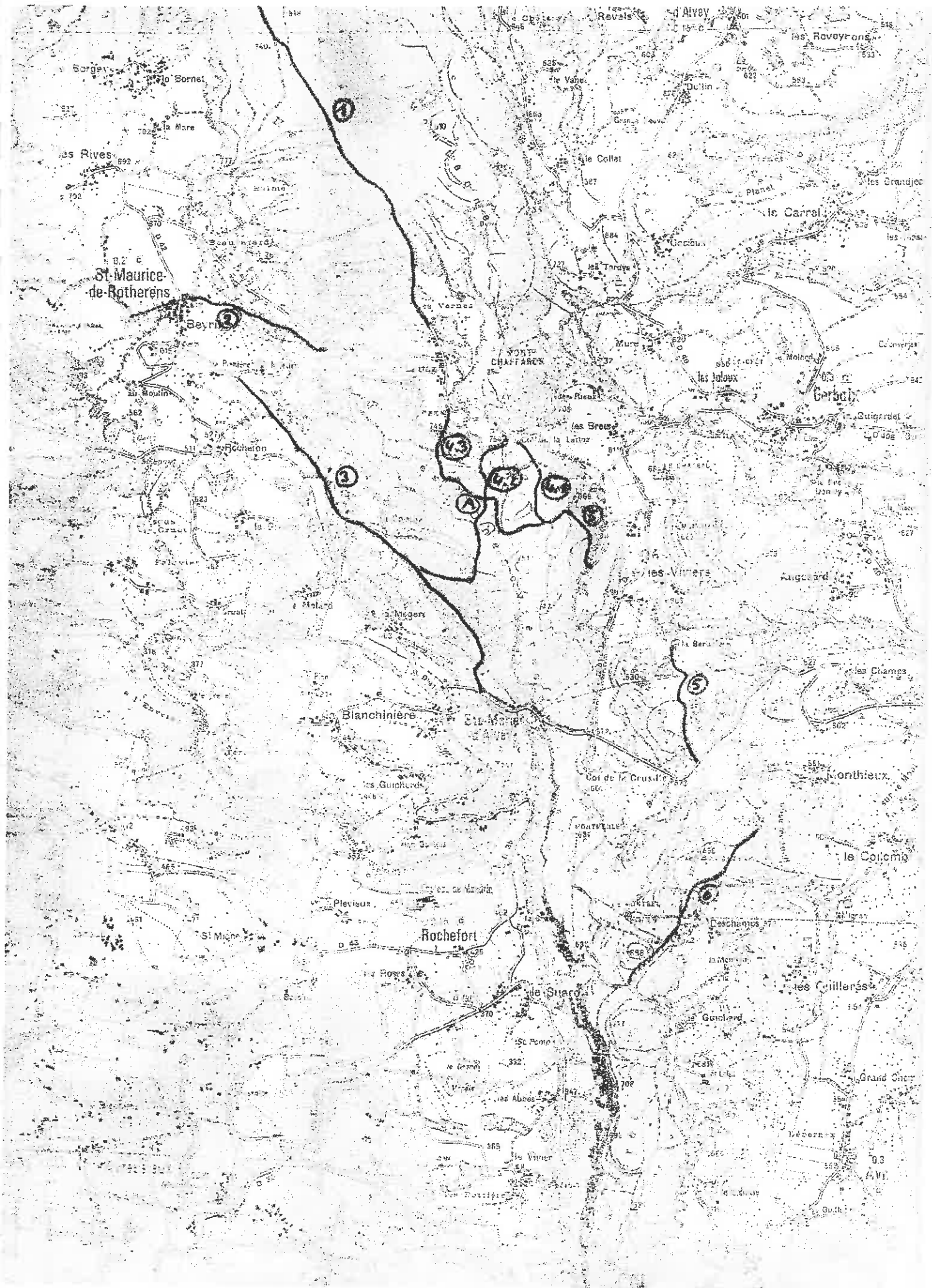
II. Massif du Château de Montbel - Banchet:

6. Col de la Crusille - Montbel - Monthieux (PD) : monter par la route forestière de la Crusille vers les ruines du château de Montbel et continuer ensuite jusqu'à 75m environ avant le point haut de la route (avant qu'elle ne redescende sur le col du Banchet et Ayn).

A ce niveau s'ouvre à gauche une clairière en prairie que l'on descend sur environ 300m, jusque contre la butte du Montbel où l'on croise un chemin. Ne prendre ni à gauche (retour à la route forestière de la Crusille) ni à droite (descente sur le hameau de Deschamps) mais continuer droit horizontalement à travers un terre-plein puis une prairie pour rejoindre un chemin carrossable. Prendre celui-ci à gauche et le suivre en laissant les deux voies qui partent à gauche.

L'itinéraire redescend un peu. Lorsqu'il croise un autre chemin carrossable venant à droite de Deschamps, prendre à gauche en remontant à travers des prairies sur le plateau (ce chemin est parfois barré par un câble électrique à partir du mois de mai lors des mises en pâture.).

Redescendre alors sur le hameau situé en haut de la commune de Monthieux où l'on retrouve la route.



HOMMAGE

par Denis VINCENT

Avec une grande tristesse, les Arvezans ont appris le décès de Mme Denise SAINT-MAURICE, commerçante dans la commune pendant plus d'un demi-siècle.

Toute ma vie, je me souviendrai de cette petite dame au grand chapeau et au grand courage. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, de jour comme de nuit, elle était au service des autres avec toujours le même sourire et sans se plaindre. Sa devise de commerçante : ne rien voir, ne rien entendre et ne rien dire sur ses clients.

Dans les années 70, au « supermarché » de Sainte Marie, on trouvait la cabine téléphonique, le poste d'essence, le dépôt de pain, de viande, le bureau de tabac, l'épicerie et bien sûr, le café avec le point « casse-croûte ». Je garde encore le goût de l'omelette au lard flambée à l'armagnac : un vrai régal ! Lorsque j'allais aux courses avec ma mère, j'avais toujours droit à un sucre d'orge et à un verre de grenadine limonade.

Pendant de nombreuses années, elle était responsable du poids public et les marchandises étaient pesées comme de l'or

Au milieu de ses multiples occupations, elle trouvait le temps de cultiver son potager avec beaucoup de soins. Les allées étaient embellies par des fleurs colorées.

Roger, son époux, était laitier le matin et épicier à domicile l'après-midi. Pendant les brèves pauses avec les clients, ils jouaient aux cartes l'hiver et à la pétanque l'été, toujours autour d'un pot de bon vin rouge. La renommée de la vogue de la Sainte Jeanne d'Arc dépassait les frontières du Guiers et du Rhône.

Denise et Roger ont laissé leur empreinte dans la vie de la commune. Leur commerce était le cœur du village où chacun prenait le temps de vivre ensemble de bons moments (sans télévision et Internet à cette époque). Ce couple restera gravé dans la mémoire de très nombreuses personnes.



SOUVENIRS

En route pour l'école, il y a 60 ans
(souvenirs parallèles de Reine et Monique Chenevier)

Reine

Pour aller à l'école primaire (que j'ai fréquentée de 1941 à 1947), faire le « grand tour » par la Blanchinière était un peu long, je « coupais » à travers champs ! Ce qui nécessitait un changement de chaussures (de sabots !) dans le bâtiment d'un four à pain (actuellement maison Delaigue). Ce bâtiment était la propriété d'Auguste Bavoux qui habitait la maison voisine (actuellement maison Quencez). Je me souviens particulièrement de sa femme toujours vêtue de noir qui, quelquefois, m'offrait de petits biscuits qu'elle appelait des « craquelins ».

Monique

Et pour moi, le temps de l'école primaire, c'était de 1947 à 1953. Pas de maternelle bien sûr, mais une section enfantine pour les 5-6 ans que je fréquentais de temps à autre, guidée par ma grande sœur Reine de 7 ans mon aînée. Il fallait grimper à travers prés-sans clôture !-changer de chaussures dans le four à pain de la « 1^{ère} » maison Bavoux, puis, serrant fort la main de Reine, passer devant la « 2^e » maison Bavoux où je voyais une grand-mère bien âgée, vêtue de noir qui m'effrayait un peu. . . Puis, j'ai grandi, je n'avais plus Reine à mes côtés mais des copains à La Blanchinière et je faisais désormais le « grand tour » par La Blanchinière pour aller à l'école. Raymond Berthier, puis d'autres me rejoignaient. Que de jeux. . . mais aussi de « bûches » mémorables sur la route pierreuse !

Reine

Quand vint l'heure pour moi de fréquenter à St Genix le cours complémentaire (C.E.S. de l'époque), le vélo devint mon moyen de transport et ceci, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il gèle ! Pour accéder le plus rapidement à la route de St Genix (qui, à vol d'oiseau, n'est pas loin de notre maison), il me fallait pousser mon vélo sur un terrain accidenté et souvent boueux jusqu'à Forchin où habitait François Clément, le forgeron. Par temps de pluie ou de neige, mon père me prêtait main forte. . . Chez François où j'étais toujours bien accueillie, je changeais de chaussures. Puis arrivée à la route, j'attaquais la descente, gaillardement à la belle saison, moins sûre de moi l'hiver quand la route était glissante. Pour le retour à la maison, le mercredi soir et le samedi soir, c'est la montée qu'il fallait attaquer (et avec seulement trois vitesses au vélo. . .). Quand mes camarades de Grésin me quittaient, je me retrouvais seule à pédaler. Je me souviens que certains soirs d'hiver, dans la nuit, je n'étais pas très rassurée.

Monique

En 1953, c'est à moi d'enfourcher le vélo de Reine pour entamer ma scolarité au cours complémentaire de St Genix de la 6^e à la 3^e. J'ai, moi aussi, emprunté le chemin souvent boueux de Forchin, changé de chaussures chez François Clément à la forge, pédalé sur la nationale de St Genix enfin rejointe. Des souvenirs sont encore bien présents. Retours à la maison le mercredi soir et le samedi en hiver, la nuit déjà tombée quand mon père ou ma mère venait à « ma rencontre » pour me rassurer. Février 1956 quand il fallait pédaler par -10° ou -15°, . . . papier journal en plusieurs épaisseurs sur la poitrine et gourde de boisson chaude protégeant des rhumes et des angines, garde-boue du vélo rempli de neige qu'il fallait dégager avec une baguette en bois. Et enfin, souvenir de certains matins au Mollard où le laitier, M. Gojon, chargeait le vélo dans le Tub Citroën au milieu des bidons de lait (les consignes d'hygiène étaient à l'époque très souples) et me permettait ainsi d'arriver à St Genix dans un réel confort.

Les temps ont changé. . . Le ramassage scolaire existe aujourd'hui !

Les enfants qui liront ces lignes penseront que nous avons vécu il y a plusieurs siècles. Et non, c'était dans les années 50. . .

LE CLIMAT DE 2008

	Températures minimum °C		Températures maximum °C		Précipitations	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Janvier	3.09	2.58	8.3	8.79	115	116
Février	4.1	1.92	10.05	10.22	138	30
Mars	3.8	3.1	12.7	11.7	107	113
Avril	10.3	6.5	21.9	15.9	16	125
Mai	12.3	12.9	21.9	23.1	201	78.5
Juin	14.5	15.8	25.2	25.1	175	114
Juillet	15.3	16.1	26.1	27.5	148	129
Août	15.06	15.67	24.7	25.5	142	81
Septembre	11.9	11.36	20.9	19.96	151	208.5
Octobre	7.7	8.8	15.4	16.3	37	134.5
Novembre	2.1	4.25	7.2	9.46	97	87
Décembre	0.6	0.2	5.5	4.2	134	123
						dont 90 neige approx
	Total précipitations				1 461	1339.5

Janvier : un mois varié, de temps sec, givré et froid. Quelquefois beau et ensoleillé aussi, mais une semaine neigeuse puis pluvieuse à partir du 12.

Février : un peu de neige et d'humidité les quelques premiers jours. Ensuite, le mois était complètement sec avec plusieurs périodes de beau temps.

Mars : ce mois commençait avec un peu de tout : des journées agréables, des journées humides, des journées ensoleillées avec du vent glacial, de la douceur et des averses. Du 19 au 25, il était plus froid avec quelques chutes de neige et finalement, les belles journées sont venues.

Avril : plutôt humide avec des journées pluvieuses interrompues par 8 ou 9 jours beaux et ensoleillés. En général, plus frais que d'habitude.

Mai : les 15 premiers jours étaient ensoleillés, chaleureux et secs. Un orage le 15 a mis en place une période légèrement plus humide et changeante qui a fini avec un orage le 31.

Juin : un temps très variable ; nuages, éclaircies, pluie et la brume jusqu'au 17. Quand l'été est vraiment arrivé, chaud et sec avec beaucoup de soleil.

Juillet : une tendance similaire à juin. Toute la pluie est tombée pendant les 15 premiers jours sauf deux petits orages les soirées du 20 et 26. La deuxième quinzaine était vraiment magnifique.

Août : malgré quelques jours humides, un mois bien estival sauf le 14 où il a plu toute la journée (37 mm).

Septembre : Deux semaines de pluie puis deux de beau temps.

Octobre : Typiquement automnal. Des matins brumeux. Pas très froid, pas très humide sauf les 5 derniers jours.

Novembre : Très doux jusqu'au 12 avec 20 mm de pluie. Ensuite, les températures sont tombées et il est devenu plus hivernal (la moyenne des t° jusqu'au 12 était de 14°, après c'était 6.3°).

Décembre : couvert et humide au début puis la neige est arrivée. Le 10, j'ai mesuré une profondeur de 26 cms, le 11 c'était au moins 40 cms. Le 13 et 14, le soleil a fait fondre un peu mais la neige est retombée le 17. Impossible de mesurer les précipitations exactement en millimètres, le pluviomètre était complètement perdu sous la neige ! Les températures sont restées basses avec des jours brumeux mais le dégel a continué doucement jusqu'en fin d'année.

Mary HEARN

INFORMATIONS PRATIQUES

Numéros utiles

MAIRIE

Ouverte le mardi de 13 h 30 à 17 h 30
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h

Tél / Fax 04 76 32 59 33

E.mail : mairie.marialvey@numeo.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS
(transports scolaires - assainissement...)

Tél 04 76 37 36 45

SYNDICAT D'EAU DU PALUEL
Pour tout problème technique

Tél 04 76 32 59 33 / 04 76 37 05 09

Tél 04 79 36 02 18

DÉCHETTERIES ouvertes de 9h30 à 12h (sauf lundi) et de 14h30 à 19h (17h 30 en hiver)

Route de Novalaise - ST GENIX/GUIERS

Tél 04 76 31 63 55

Route de Verel de Montbel - DOMESSIN

Tél 04 76 32 84 04

Quelques sites pouvant intéresser les utilisateurs d'Internet

www.servicepublic.fr

www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

www.caf.fr

www.cg73.fr

www.avant-pays-savoyard.com

www.avant-pays-savoyard-tourisme.com

Nouvelle immatriculation des véhicules

A compter du 15 avril 2009, les véhicules recevront un nouveau numéro d'immatriculation (à partir du 15 juin 2009 pour les véhicules d'occasion lors d'un changement de propriétaire, d'adresse ou lors de toute autre modification affectant la carte grise).

Ce numéro composé d'une série de 7 caractères alphanumériques (2 lettres, 1 tiret, 3 chiffres, 1 tiret et 2 lettres) sera attribué chronologiquement dans une série nationale unique. La nouvelle plaque avec des caractères noirs sur fond blanc, devra faire apparaître, sur sa partie droite et sur un fond bleu, un identifiant territorial comprenant un numéro de département au choix, surmonté du logo de la région dans laquelle est situé ce département.

Un numéro d'immatriculation sera attribué définitivement au véhicule lors de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction.

Architecte consultant

L'architecte conseil du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), M. Pierre LAURENT, est présent dans les locaux de la Communauté de Communes Val Guiers à Belmont-Tramonet tous les 2^e et 4^e mardis de chaque mois. Le rendez-vous est à prendre au Territoire de Développement Local au 04 76 32 90 46.

Pour rappel, le rôle de l'architecte conseil mis à la disposition gratuitement des futurs pétitionnaires, est d'intervenir le plus en amont possible de projets divers dont l'acte de construire, d'aménager, de rénover ou de réhabiliter...

Avant toute dépose d'un dossier en Mairie, il est conseillé de le rencontrer, en apportant, lors du rendez-vous, à sa connaissance, tous les éléments graphiques (plans de situation et plans du terrain, coupes et façades de votre avant-projet...), photographiques (des vues éloignées et proches du terrain permettant d'apprécier son environnement...) ou autre, qui pourront ainsi lui permettre d'apporter un conseil, une orientation sur votre futur projet.

Réponses des jeux

Mots croisés

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	P	A	R	A	P	E	N	T	E	S
2	A	V	E	N	T	U	R	E		E
3	R	E	G		T		J	E	U	X
4	A	N	E	S		A		S	E	E
5	P	U	N	I	E	S			I	S
6	L	E	T	T	R	E	S		E	
7	U	S	E	E		P	O	T		N
8	I			L	A	S	U	R	E	E
9	E	A		L	O	I	R		E	V
10	S	I	R	E		E	D	I	T	E

Sudoku : grille n°1

2	5	6	9	1	7	8	3	4
7	3	8	4	6	5	2	9	1
9	4	1	2	8	3	5	6	7
8	9	2	7	3	6	4	1	5
3	1	4	5	2	8	6	7	9
6	7	5	1	4	9	3	8	2
4	8	7	6	5	1	9	2	3
1	2	3	8	9	4	7	5	6
5	6	9	3	7	2	1	4	8

Sudoku : grille n°2

6	4	7	1	2	8	9	3	5
2	1	3	5	6	9	8	4	7
8	9	5	4	7	3	2	1	6
3	8	4	7	5	1	6	2	9
7	6	9	2	8	4	3	5	1
5	2	1	3	9	6	4	7	8
4	5	8	6	1	2	7	9	3
9	7	2	8	3	5	1	6	4
1	3	6	9	4	7	5	8	2

